



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AMBASSADE DE FRANCE
AU BURUNDI**

Réunion du Conseil Consulaire du 18 novembre 2014, 15h00

Procès-verbal

Etaient présents :

M Gerrit VAN ROSSUM, ambassadeur, Président du Conseil
Mme Florence VASIC, consule
Mme Nathalie MISSEBOUKPO, agent chargé des affaires consulaires
M. Daniel CURSOUX, ancien conseiller, expert

Depuis Nairobi, par vidéo conférence :

M. Jean GLISIA, vice-président du conseil, conseiller
M. Grégoire SCHWEBIG, conseiller
M. Christian CALDARA, conseiller

I/ CCPAS

1/ situation des enfants XXX et XXX

Pour mémoire, ces 4 enfants, de deux fratries différentes sont enfants de pères français décédés. Leurs mères burundaises, sans ressources, élèvent seules les enfants. En plus du drame d'avoir perdu leur père les enfants ont donc dû supporter une chute considérable de leur niveau de vie, jusqu'à, pour les enfants XXX, vivre un moment dans la rue. L'enquête sociale menée par Mmes VASIC et MISSEBOUKPO a mis en lumière une extrême précarité des deux familles.

Les enfants, scolarisés à l'école française sont boursiers à 100 %. L'AEFE leur a accordé également une allocation de transport sans laquelle ils n'auraient pu se rendre à l'école chaque jour.

Le taux de base des aides versées par l'Etat était en 2014 de 257 euros. Les secours versés aux familles s'élevaient à 61 euros pour chacun des enfants XXX, et à 65 euros pour chacun des enfants XXX sans qu'il soit possible de justifier cette différence. Le taux de change étant relativement stable et l'inflation de 7 %, nous proposons de relever ce taux de base à 275 euros. Les instructions de cadrage du Département indiquent que le montant du secours spécifique enfant dépasse rarement la moitié du taux de base. Nous proposons 1/ de mettre ces allocations au même niveau pour les deux familles 2/ de relever le montant du secours à 130 euros par enfant pour les deux familles.

3/ situation de la jeune Kimberly XXX.

Cette jeune fille, de nationalité française, a été envoyée par sa mère résidente en France, chez une tante au Burundi, de nationalité française également. Cette famille avait demandé une bourse qui a été refusée par l'AEFE au motif que la jeune fille venant de France, et sa mère y étant toujours, pouvait bénéficier de la gratuité de l'école en France en y retournant vivre avec sa mère. La situation scolaire, un temps incertaine, de la jeune fille, s'est stabilisée. La famille a obtenu des facilités de paiement de l'école et paie en deux fois les frais de scolarité de la jeune fille. Cette ambassade continue néanmoins à suivre attentivement sa situation.

II/ Divers

1/ Sécurité.

M. l'Ambassadeur a fait le point sur la situation sécuritaire au Burundi, et sur l'inquiétude des expatriés face à la multitude d'informations et de rumeurs qui circulent dans le pays. L'approche des élections, mais aussi la criminalité quotidienne inquiètent nos compatriotes auxquels sont régulièrement rappelées les consignes de sécurité dont le niveau, cependant, n'a pas été relevé. Plusieurs réunions ont été organisées par cette ambassade pour évoquer ces questions, notamment avec les chefs d'îlots.

2/ Homologation de l'Ecole Française.

Le dossier d'homologation du collège, techniquement solide, est représenté pour 2015. L'an passé, seule la 6^{ème} a été homologuée. Le recrutement des enseignants titulaires annoncé pour cette rentrée s'est bien concrétisé. L'appui des conseillers consulaires est souhaité par cette ambassade.

Les conseillers demandent que leur soit envoyés les relevés de conclusions du conseil d'établissement de l'Ecole Française de Bujumbura. M. CURSOUX rappelle que celui-ci est en cours de renouvellement et ne se réunira que début 2015.

Signé par Messieurs GLISIA, SCHWEBIG, CALDARA, CURSOUX et VAN ROSSUM